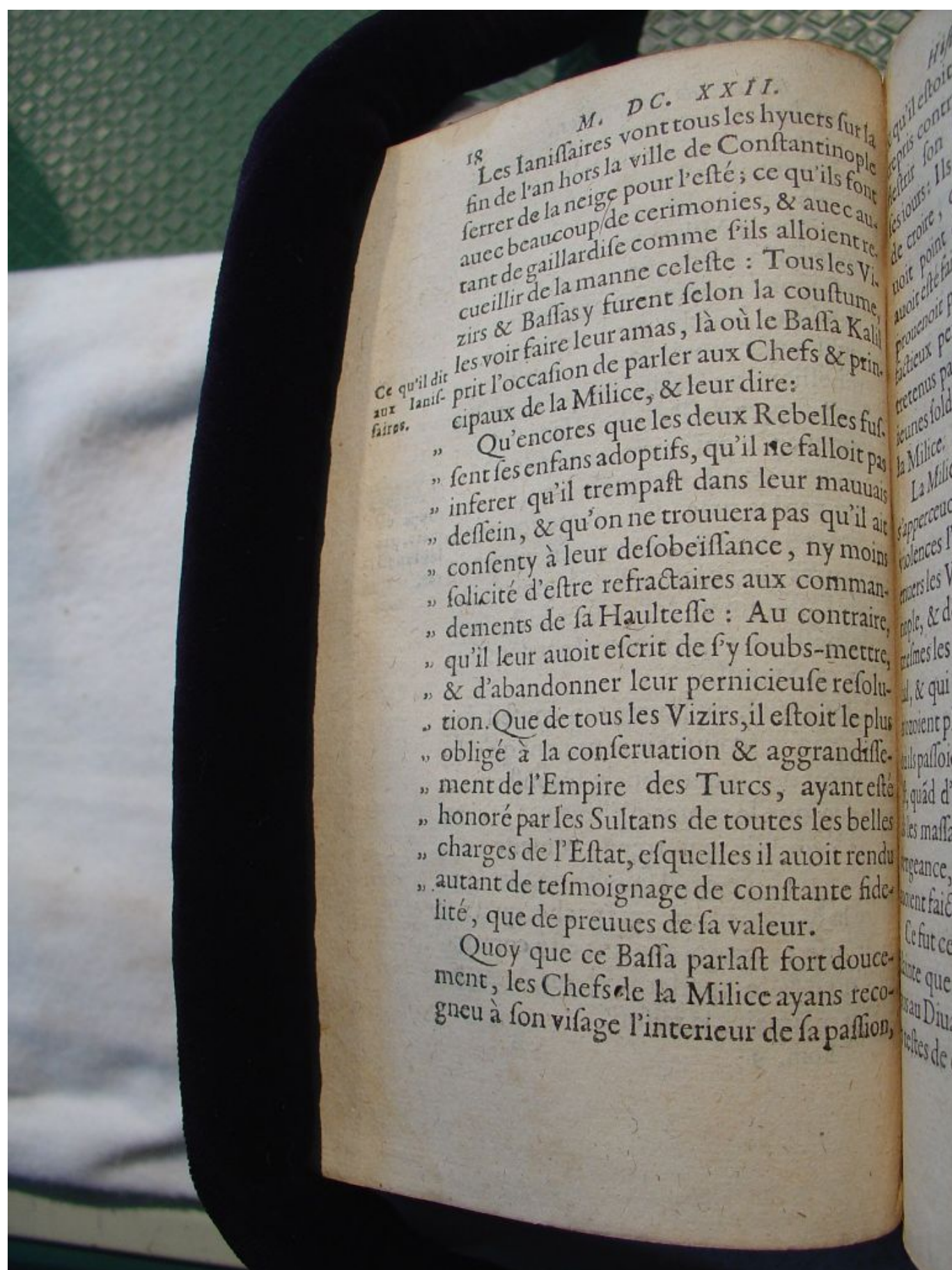


1622_018.jpg



1622_019.jpg

Histoire de nostre temps 19

& qu'il estoit fâché de ce qu'on auoit entrepris contre luy, & qu'on luy vouloit flestrir son honneur sur le declin de ses iours: Ils luy dirent, *Qu'ils le prioient* Leur Res-
 de croire, que le gros de la Milice n'a-
 uoit point consenty à l'excez qui luy
 auoit esté fait, ny moins approuué, & qu'il
 prouenoit particulièrement de quelques
 factieux pensionnaires qui estoient en-
 tretenus par Daoust, suiuis de quelques
 ieunes soldats nouuellement receus dans
 la Milice.

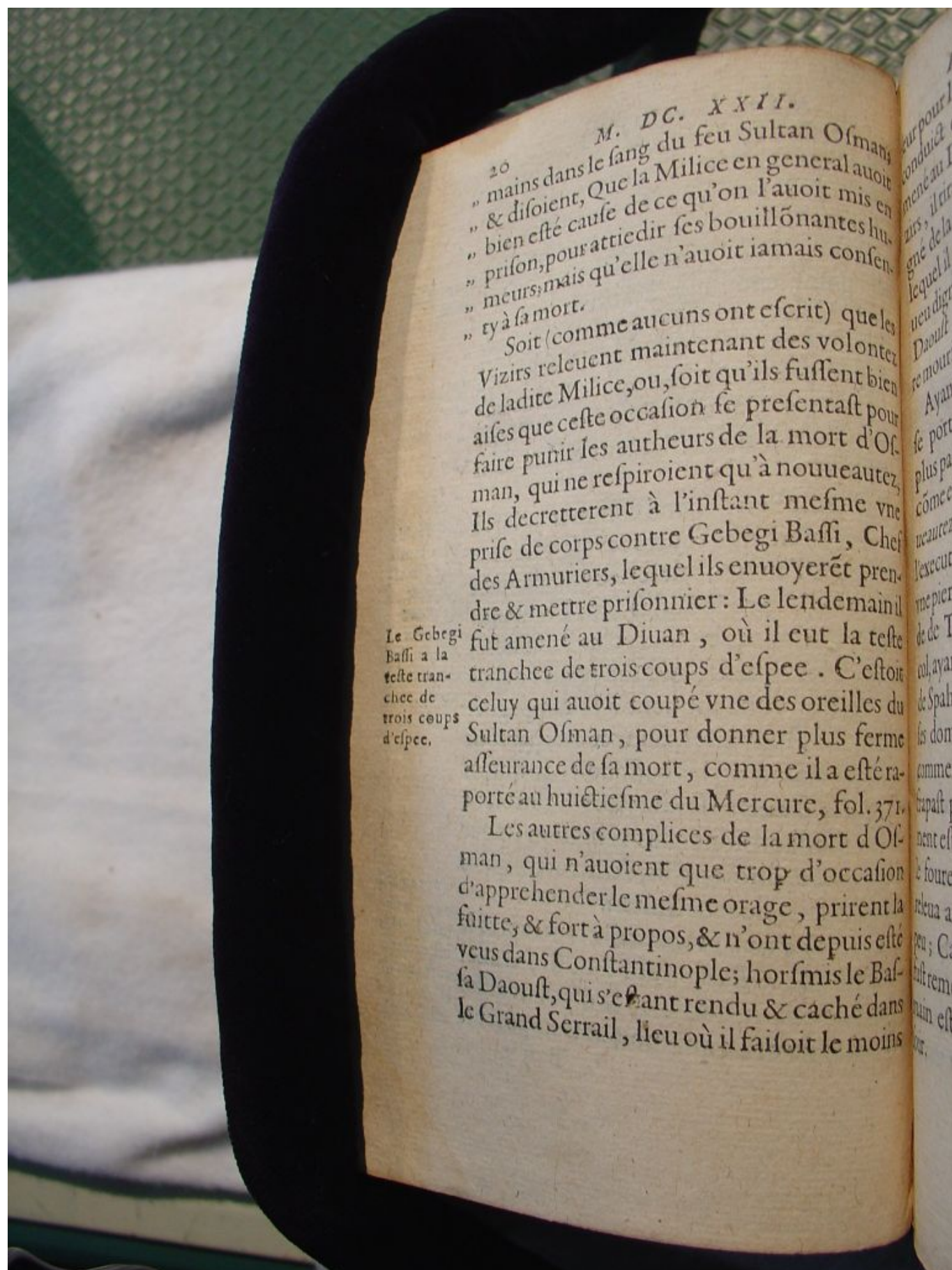
La Milice en general commença lors à Les Spahis
 s'apercevoir, que toutes ces esmotions & les Janis-
 violences l'auoient descritee grandement saires mes-
 enuers les Vizirs & Bassas dans Constanti-
 nople, & dehors en toutes les Prouinces; prifez, &
 mesmes les Spahis, qui sont gens de che-
 ual, & qui vont souuent à la campagne, tuez dez
 n'ozoient plus y aller, pour ce que par tout qu'ils sor-
 où ils passoient on les baffoüoit; & qui pis toient de
 est, qu'à d'autres soldats les rencôtroient Constanti-
 ils les massacroient sans remission; pour nople.
 vengeance, disoient-ils, du meurtre qu'ils
 auoient faict de leur Sultan.

Ce fut ce qui les meut dix iours apres la
 plainte que le Bassa Kalil leur fit, d'aller
 tous au Diuan en armes; & d'y demander
 les testes de ceux qui auoient trempé leurs

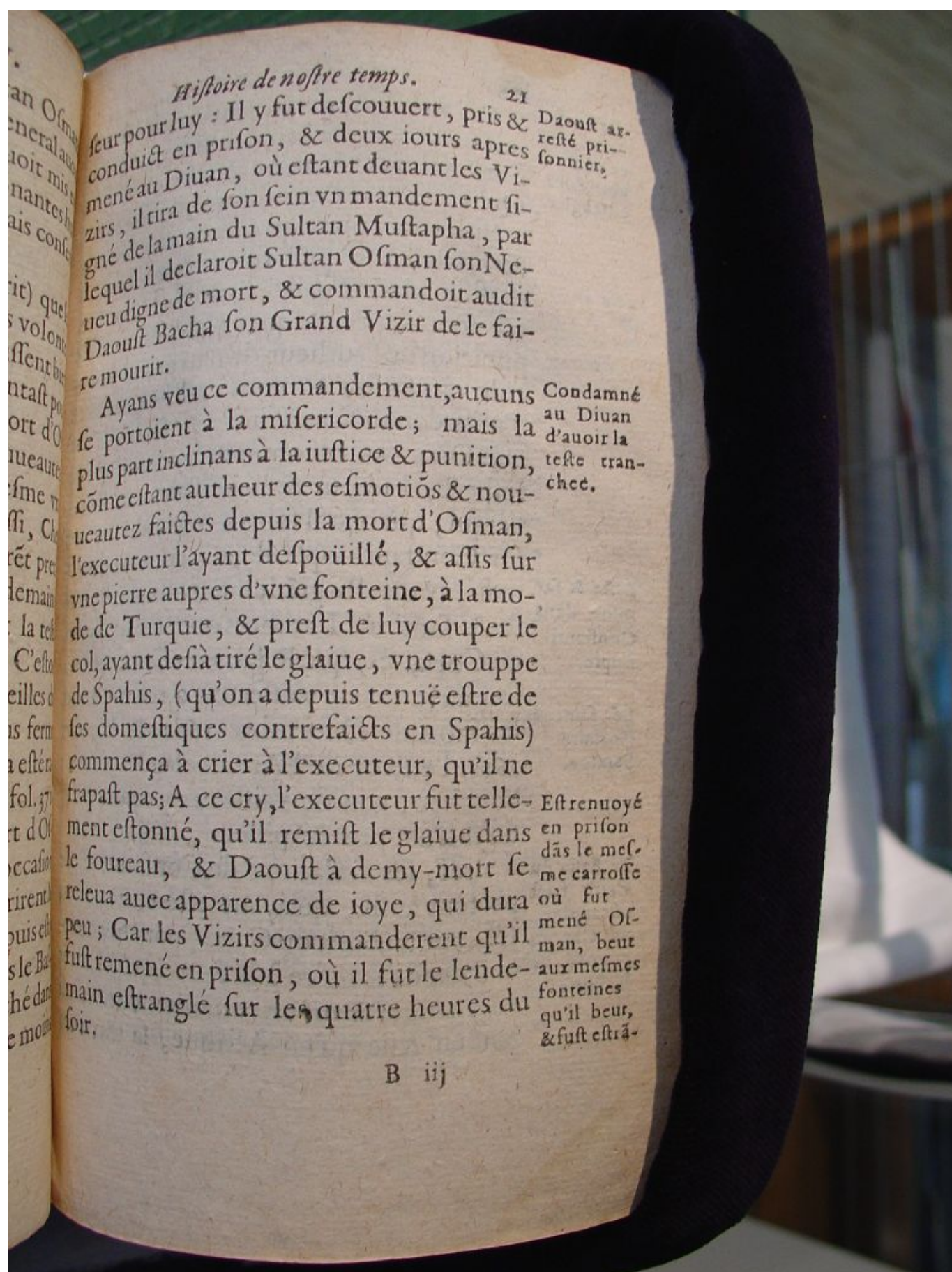
Vont au Di-
 uan, & de-
 mandent les
 testes des
 authours de
 la mort du
 Sultan Osmā.

B ij

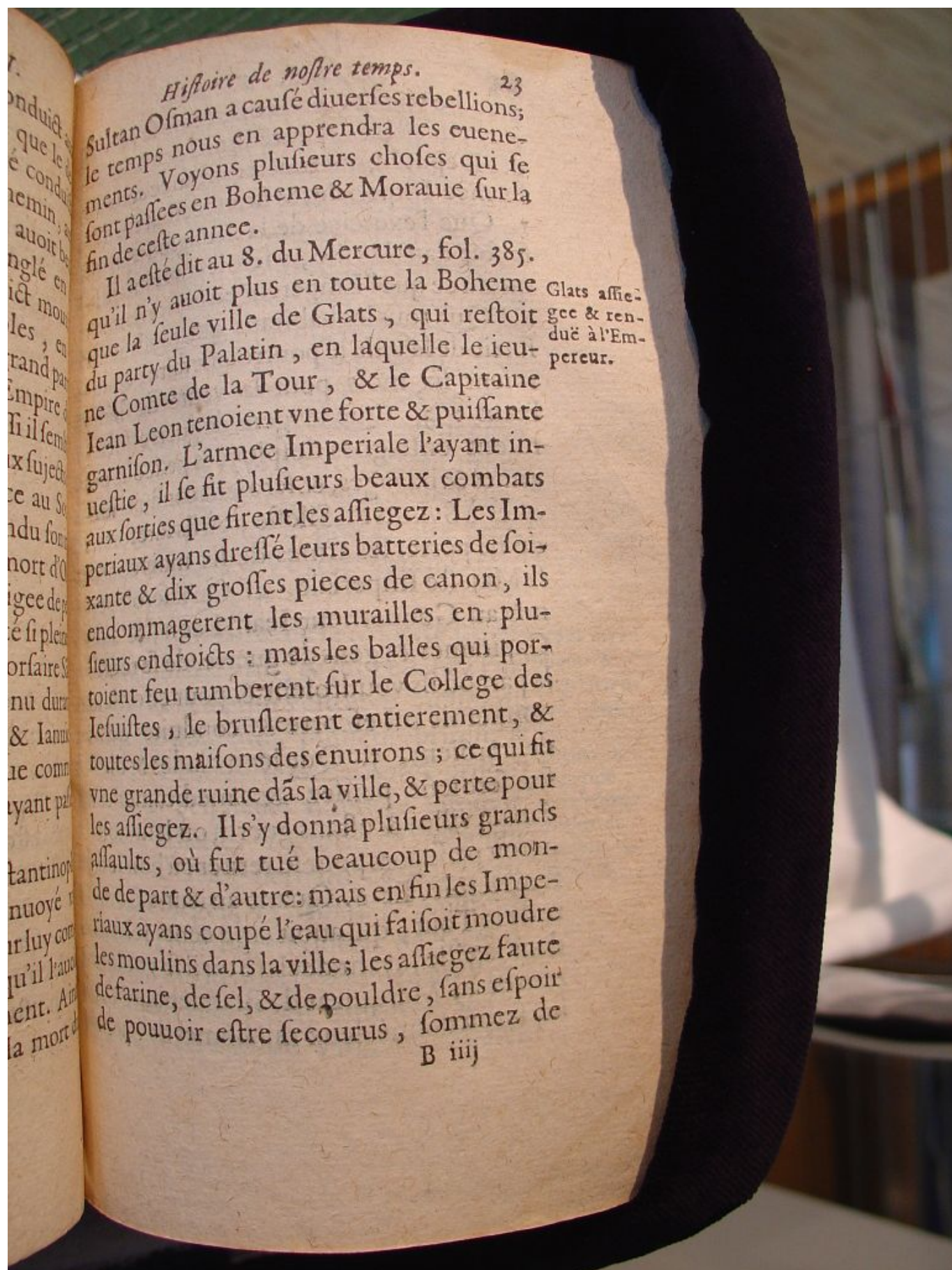
1622_020.jpg



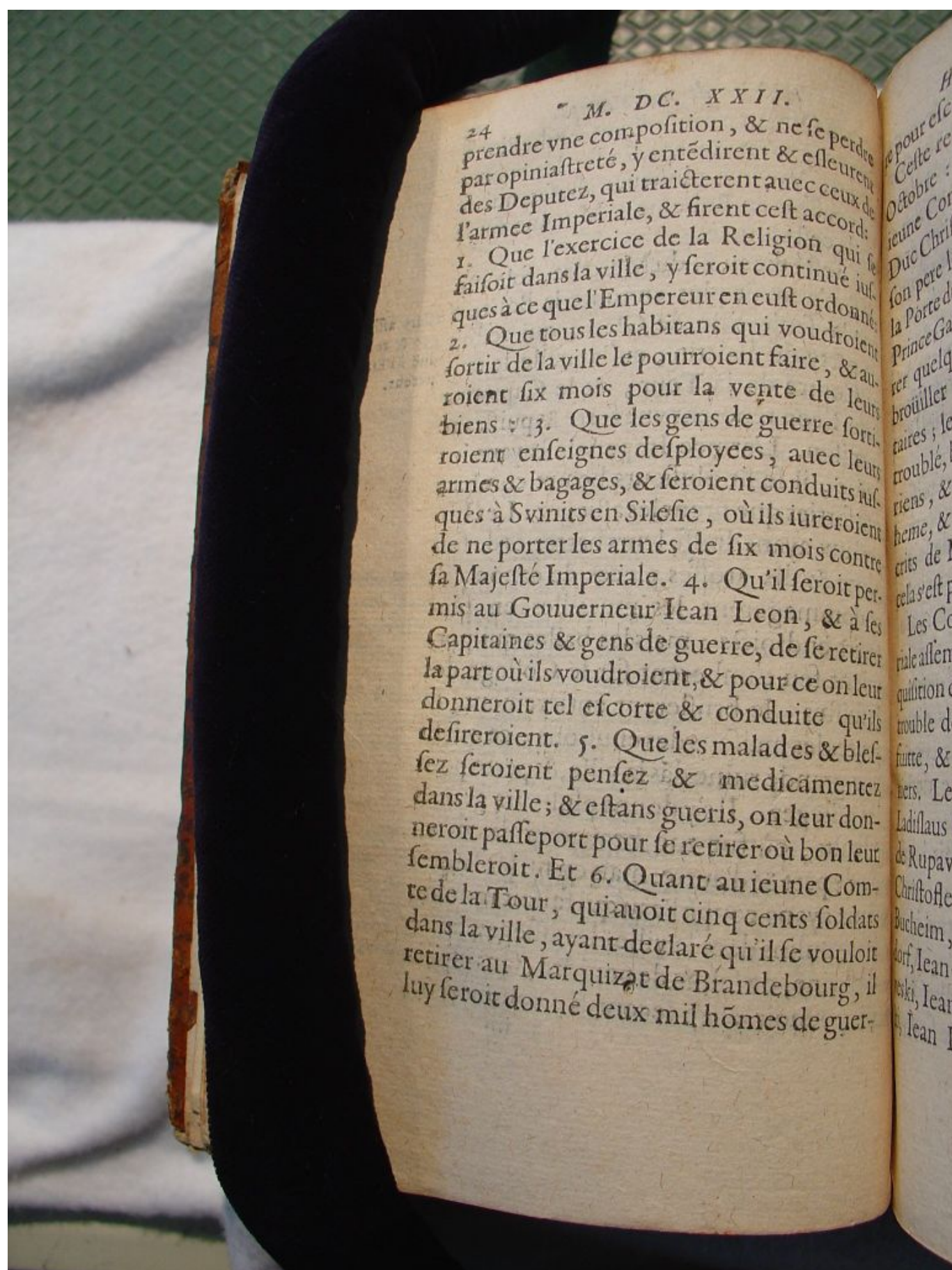
1622_021.jpg



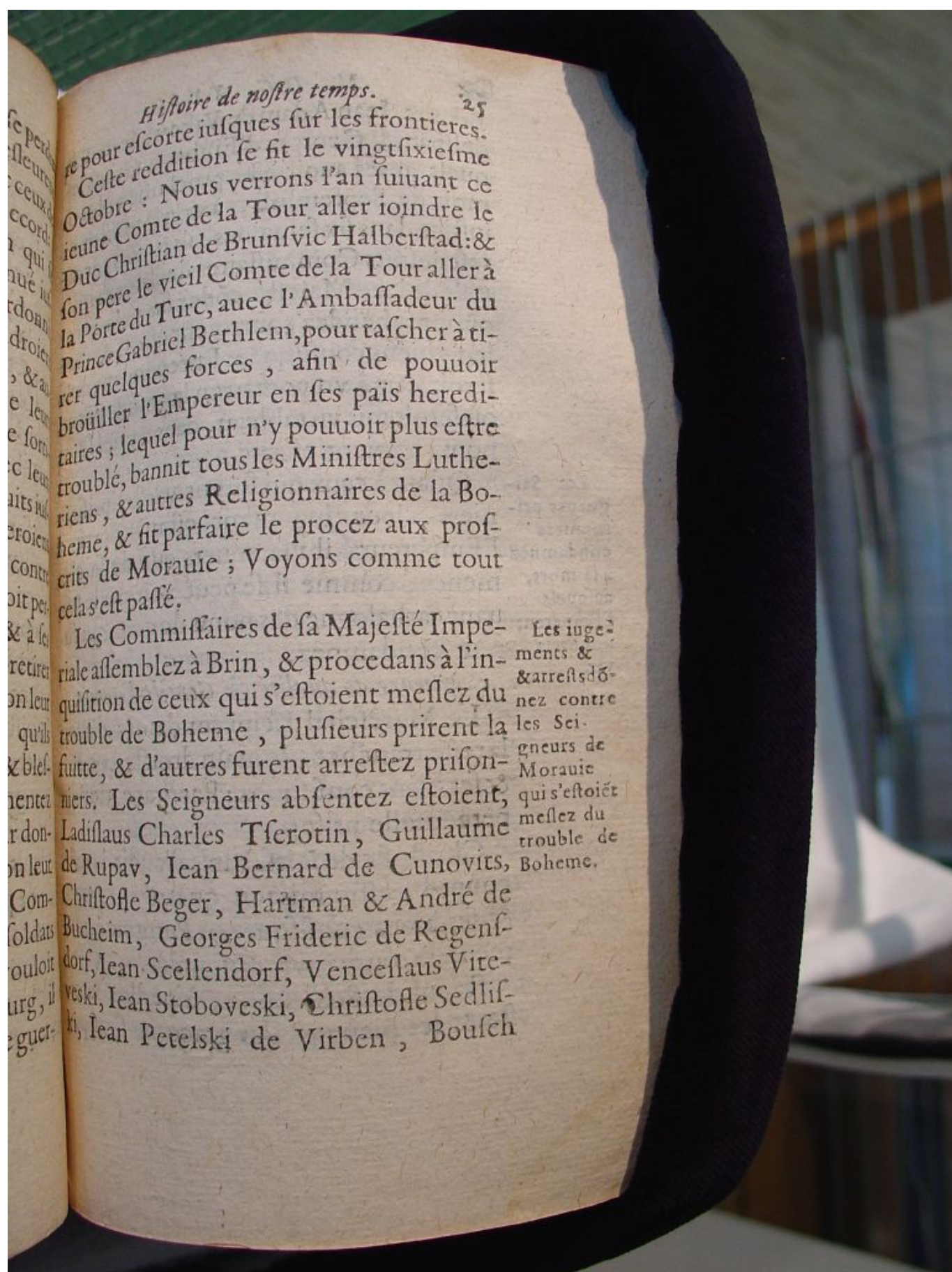
1622_023.jpg



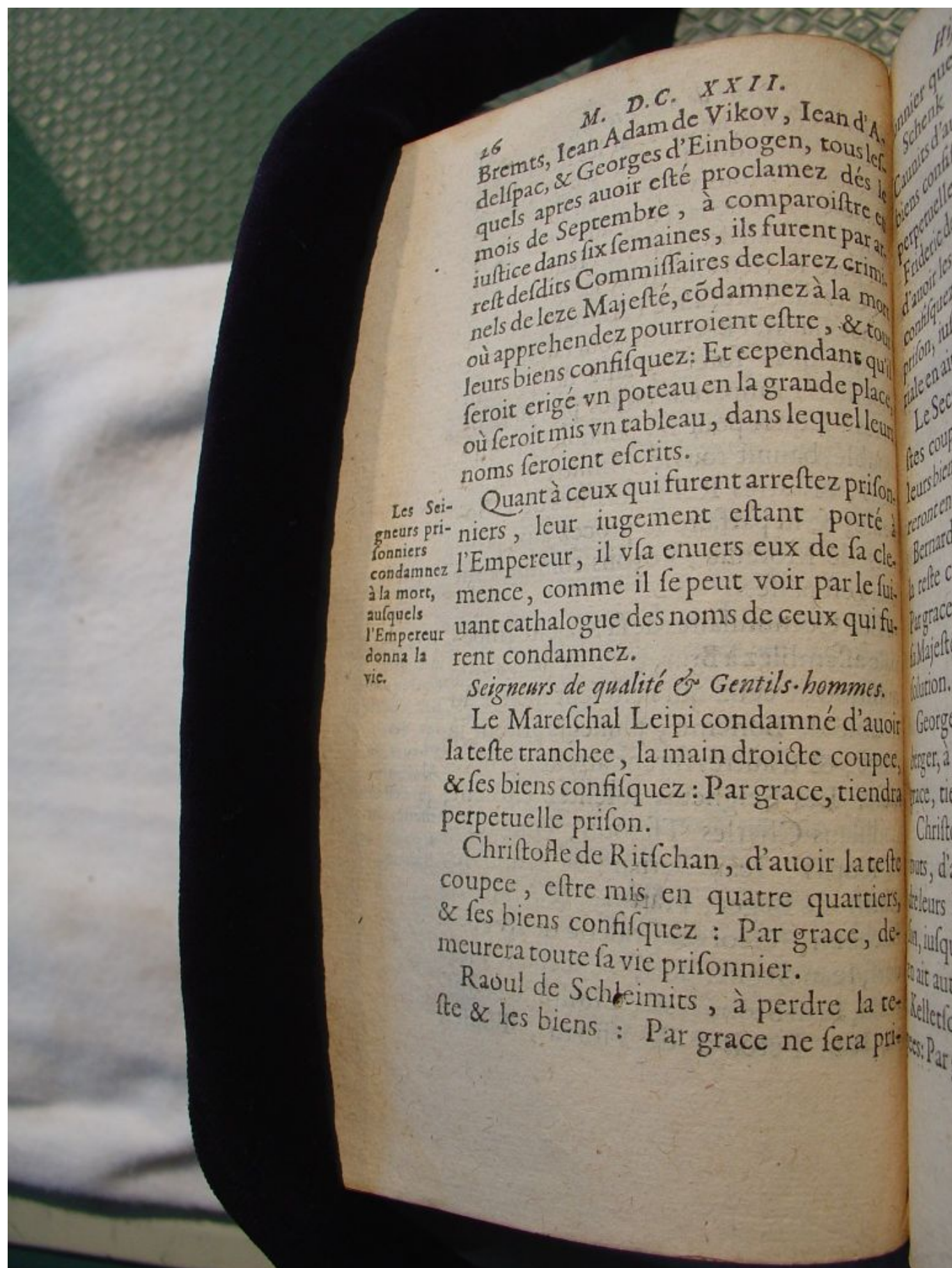
1622_024.jpg



1622_025.jpg



1622_026.jpg



M. D. C. XXII.
 26
 Brechts, Jean Adam de Vikov, Jean d'Adelspac, & Georges d'Einbogen, tous lesquels apres auoir esté proclamez dès le mois de Septembre, à comparoistre en iustice dans six semaines, ils furent par arrest desdits Commissaires declarez criminels de leze Majesté, cōdamnez à la mort où apprehendez pourroient estre, & tous leurs biens confisque: Et cependant qu'il seroit erigé vn poteau en la grande place, où seroit mis vn tableau, dans lequel leurs noms seroient escrits.

Les Seigneurs prisonniers condamnés à la mort, auxquels l'Empereur donna la vie.

Quant à ceux qui furent arrestez prisonniers, leur iugement estant porté à l'Empereur, il vſa enuers eux de sa clemence, comme il se peut voir par le suivant cathalogue des noms de ceux qui furent condamnés.

Seigneurs de qualité & Gentils-hommes.

Le Marechal Leipi condamné d'auoir la teste tranchee, la main droicte coupee, & ses biens confisque: Par grace, tiendra perpetuelle prison.

Christofle de Ritschan, d'auoir la teste coupee, estre mis en quatre quartiers, & ses biens confisque: Par grace, demeurera toute sa vie prisonnier.

Raoul de Schleimits, à perdre la teste & les biens: Par grace ne sera pri-

1622_027.jpg

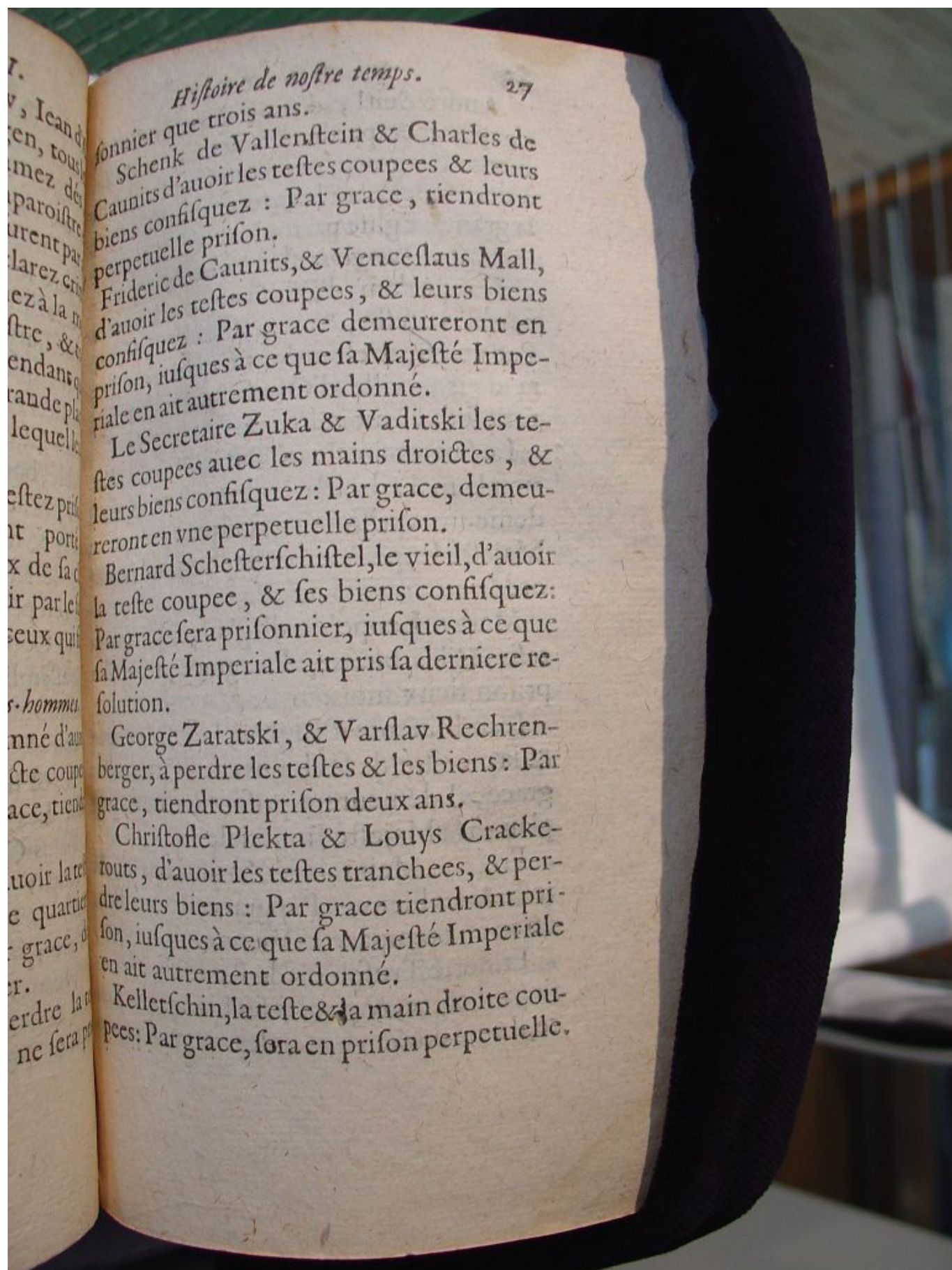


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan